



- Cahier des charges - Conditions d'entrée au palais des sports de Gerland

Afin d'assurer le bon usage du palais des sports de Gerland, les utilisateurs (les spectateurs, joueurs, accompagnateurs, presse, partenaires, etc,) sont priés de se conformer aux règles suivantes :



Billets d'entrée

L'accès au Palais des Sports étant réglementé, seuls les spectateurs munis de leur billet ou invitation seront admis dans l'enceinte et devront respecter les règles de sécurité et de circulation mises en place par le Comité d'Organisation.

- **De plus, les joueurs, coaches et bénévoles porteront au poignet un petit bracelet coton qui leur permettra un déplacement libre entre la salle et l'extérieur.**



Bouteilles

- Seuls les conditionnements de 50 cl maximum seront admis.



Banderoles – bannières - support publicitaire

- **Seuls les supports (plus de 2m) au norme M0 et M1 seront admis** (se munir des documents attestant de la conformité des supports).

Les matériaux devront être aux normes, comme suit :



Classement M1 Combustible non inflammable : la détermination du classement de réaction au feu se fait à partir d'essais normalisés M1



Classement MO (sous face MO) Incombustible : correspond au classement au feu de la sous face.



Commission Sécurité

Le comité du Rhône de badminton, désignera une personne responsable de la mise en application des règles de sécurité de l'équipement, en collaboration avec une société privée.

Responsable : Jean-Michel COUPANEC